

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Bernard HENRION, Maire adjoint
délégué aux Finances.

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 22

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

1. N° 01-03/2025

Objet : Approbation du compte financier unique 2024

VU le code général des collectivités territoriales, les articles L.2121-31 et suivants relatifs à
l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU la délibération n° 01-09/2024 du 9 septembre 2024 qui approuve l'adoption et la mise en œuvre du compte financier unique pour la commune de REHON à compter de l'exercice budgétaire 2024,

VU que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, qui à lui seul remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre WEBER s'est retiré, en sa qualité de Maire, pour laisser la présidence à Monsieur Bernard HENRION, adjoint aux finances.

VU les résultats du compte financier unique de l'exercice 2024,

Compte Financier Unique 2024 - ville de REHON

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	part affectée à l'investissement exercice 2024	résultat de l'exercice 2024	résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	956 397,70 €	0,00 €	161 897,87 €	1 118 295,57 €
Fonctionnement	1 071 373,89 €	0,00 €	11 609,37 €	1 082 983,26 €
TOTAL	2 027 771,59 €	0,00 €	173 507,24 €	2 201 278,83 €

Le compte financier unique, toutes sections confondues, présente un **solde d'exécution 2024 excédentaire de : 2 201 278, 83 €** (Deux millions deux cent un mille deux cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-trois Cents) décomposé de la manière suivante :

- En section investissement : **1 118 295, 57 €**
- En section de fonctionnement : **1 082 983, 26 €**

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 933 454,63 €	3 945 064,00 €
	Section d'investissement	439 361,23 €	601 259,10 €

Report de l'exercice 2023	Excédent de fonctionnement		1 071 373,89 €
	Excédent d'investissement		956 397,70 €

TOTAL (réalisations 2024 + reports 2023)	4 372 815,86 €	6 574 094,69 €
---	-----------------------	-----------------------

RESULTAT DE CLÔTURE 2024	2 201 278,83 €
---------------------------------	-----------------------

Pour information, le besoin de financement des Restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2024 s'élève à : **337 812,74 €**

Le résultat cumulé (tenant compte du solde des Restes à Réaliser) est de : **1 863 466,09 €** (un million huit cent soixante-trois mille quatre cent soixante-six euros et neuf cents).

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER (à reporter en 2025)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	337 812,74 €	0,00 €
SOLDE (déficit)		-337 812,74 €	
Résultat cumulé (Résultat de clôture 2023 + RAR)		1 863 466,09 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard HENRION, adjoint aux finances,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 24 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

- 18 voix « pour »,
- 4 voix « contre »,
- 0 abstentions,
- 1 non-participation au vote, (Le Maire)

APPROUVE le compte financier unique 2024 du Budget de la ville,

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE de la Commune de RHEON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 02-03/2025 **Objet : Affectation et report des résultats au Budget Primitif 2025 – Budget principal**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU le Compte financier unique 2024,

Le CFU laisse apparaître :

En section de Fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement 2024 de 11 609, 37 €
- un excédent reporté (exercice 2023) de 1 071 373, 89 €

Soit un résultat de fonctionnement cumulé à fin 2024 :

+ 1 082 983, 26 € (a)

En section d'Investissement :

- un excédent d'investissement 2024 de 161 897, 87 €
- un excédent reporté (exercice 2023) de 956 397, 70 €

+ 1 118 295, 57 € (b)

- un besoin de financement des Restes à Réaliser (RAR) de :

+ 337 812, 74 € (c)

Soit un résultat d'investissement cumulé à fin 2024 tenant compte des RAR de :

+ 780 482, 83 € (d = b - c)

Résultat cumulé : + 1 863 466, 09 € (a) + (d)

Le besoin de financement de la section d'investissement étant excédentaire de **+ 780 482, 83 €**, il n'y a pas lieu de prévoir d'affectation. Il est donc proposé d'effectuer un report du résultat de clôture d'investissement de **+ 1 118 295, 57 €** sur l'exercice 2025.

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 24 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

- 19 voix « pour »,
- 4 voix « contre »,
- 0 abstention,

DECIDE d'affecter au Budget primitif 2025, les résultats de clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Report du résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2024 de **1 118 295, 57 €** en recettes d'investissement au Budget Primitif 2025 (article 001)
- Affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024 de **1 082 983, 26 €** en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2025 (article 002)

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 03-03/2025 **Objet : Bilan des acquisitions et cessions opérées sur l'exercice 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024,

VU le bilan des acquisitions et cessions opérées sur l'exercice 2024 annexés sous forme de deux documents à la présente délibération,

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est impératif que le bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville soit soumis chaque année à une délibération du conseil municipal. Cette obligation légale s'inscrit dans un cadre de transparence et de rigueur financière.

Monsieur le Maire précise que le Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue désormais au Compte Administratif, ne comporte plus l'annexe détaillant ce bilan. En conséquence, il convient que le conseil municipal approuve ce bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2024 dans le cadre de la présente délibération.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur l'exercice 2024 est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

19 voix « pour »,
4 voix « contre »,
0 abstention,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions opérées sur l'exercice 2024.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 04-03/2025

Objet : Vote des taux d'imposition des Taxes directes locales 2025

VU l'avis favorable de la commission conjointe « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » du 24 février 2025,

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé à la séance du 11 mars 2025,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer à chacune des taxes directes locales et de maintenir les taux votés en 2024.

Les taux d'imposition des taxes locales pour 2025 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,78 %
- Taxe d'habitation : 17,90%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2025 de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,78 %
- Taxe d'habitation : 17,90%

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoint,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 05-03/2025

Vote du budget primitif 2025 - Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la Ville pour l'année 2025 dont les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en suréquilibre.

Le budget est un acte de prévision mais aussi un acte d'autorisation et il se doit d'être sincère. La notion d'équilibre du budget ne revêt pas uniquement l'égalité dépenses/recettes mais également la sincérité. (art L 2321-2 du CGCT). De ce fait, rien n'oblige la collectivité à équilibrer les sections.

Le vote en équilibre réel concerne le remboursement de l'annuité en capital de la dette (compte 16) qui doit être couvert par les ressources propres, ce qui est le cas de ce budget prévisionnel. En outre, les opérations d'ordre - amortissement des biens et subventions - sont équilibrées.

Le principe général d'équilibre est ainsi respecté.

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE DE REHON - 07/04/2025

Resultat de clôture cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024	1 082 983,26 €	I. 002
Resultat de clôture cumulé d'investissement de l'exercice 2024	1 118 295,57 €	I. 001

Dépenses - Fonctionnement		Recettes - Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 582 550,00 €	013 Atténuations de charges	2 000,00 €
012 Charges de personnel	1 626 014,17 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	160 850,00 €
014 Atténuation de produits (reversement FNGIR)	283 800,00 €	73 Impôts et taxes	324 670,00 €
65 Autres charges de gestion courante	281 880,00 €	731 Fiscalité locale	1 555 500,00 €
66 Charges financières	2 100,00 €	74 Dotations et participations	1 036 153,30 €
67 Charges exceptionnelles	14 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	416 045,00 €
		77 Produits spécifiques	0,00 €
68 Dépréciation des actifs circulant	10 000,00 €		
023 Virement vers la section d'investissement	0,00 €	042 Opérations entre sections (reprises sur subventions d'investissement)	63 041,33 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	550 397,06 €	002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	1 082 983,26 €
TOTAL	4 350 741,23 €	TOTAL	4 641 242,89 €
Dépenses - Investissement		Recettes - Investissement	
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	13 Subventions d'investissement	116 648,00 €
21 Immobilisations corporelles (propositions + RAR)	1 625 062,74 €	16 Dépôts et cautionnement reçu	700,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	67 369,00 €
26 Participations et créances rattachées	5 050,00 €	024 Produits des cessions d'immobilisations	40 558,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	15 125,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040 Opérations entre sections (reprises sur subventions d'investissement)	63 041,33 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	550 397,06 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €
		001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	1 118 295,57 €
TOTAL	1 723 279,07 €	TOTAL	1 893 967,63 €

RF - DF = 290 501,66 €
RI - DI = 170 688,56 €

DF + DI = 6 074 020,30 €

RF + RI = 6 535 210,52
R - D = 461 190,22

La section de fonctionnement a pour recettes 4 641 242, 89 € et pour dépenses 4 350 741, 23 €, soit un excédent de **290 501, 66 €**

La section d'investissement a pour recettes 1 893 967, 63 € et pour dépenses 1 723 279, 07 €, soit un excédent de **170 688, 56 €**

Le budget primitif de la Ville de l'année 2025 se présente de la manière suivante :

- 6 074 020, 30 € de dépenses
- 6 535 210, 52 € de recettes.

Soit un budget primitif en suréquilibre de 461 190, 22 €

D'autre part, Monsieur le Maire explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Par conséquent, il est proposé :

- D'adopter le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur l'exercice 2025 (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Ville,

VU la délibération du Conseil Municipal n°08-07/2021 du 8 juillet 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

VU l'avis favorable des commissions conjointes « finances & numérique » et « travaux & environnement, patrimoine immobilier, sécurité et citoyenneté » des 12 et 24 février 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 01 02/2025 du 11 mars 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

19 voix « pour »,
4 voix « contre »,
0 abstention,

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal pour l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur l'exercice 2025 (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : RÉHON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 15

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 06-03/2025

Objet : Subventions aux associations – Année 2025

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de soutenir les initiatives et projets associatifs, Il est proposé d'accorder une subvention aux associations comme suit pour l'année 2025 sous réserve de dossier complet :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS REHON 2025

	Subvention demandée	Avis Commission 17/02/25	Subvention votée
Comité des Fêtes REHON	7 000 € + SI POSSIBLE	7 000 €	7 000 €
A.R.P.A	10 000 €	10 000 €	10 000 €
KARATE CLUB REHON	5 500 €	5 000 €	5 000 €
LES BERGERONNETTES	4 500 € + SUB EXC	4 500 €	4 500 €
US JUDO/JUJITSU	6 000 €	5 000 €	5 000 €
LA BOULE D'ARGENT	1 200 €	1 200 €	1 200 €
C.S.P REHON	25 000 €	15 000 €	15 000 € *
KRAV-MAGA	3 500 €	3 000€	3 000 €
US CYCLO REHON	2 000 €	2 000 €	2 000 €
BASKET CLUB REHON/LONGWY	11 000 €	8 000 €	8 000 €
CLUB DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN DE REHON	1 000 €	1 000 €	1 000 €
E.S.P REHON	2 000 €	1 800 €	1 800 €
A.C.P.G	700 €	700 €	700 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	500 €	500 €	500 €
LA SOUND FAMILY	1 000 €	500 €	500 €
VALE KICK THAI BOXING	Pas de demande	X	X €
ECHECS & PAT	1 200 €	1 200 €	1 200 €
CORNHOL'EST	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU HAMEAU D'HEUMONT	3 000 €	3 000 €	3 000 €

ASSOCIATION A.P.R.E.S	1 000 €	1 000 €	1 000 €
----------------------------------	---------	---------	---------

	Total demandé	Total Commission 17/02/25	Total subventions votées
	86 300 €	70 600 €	70 600 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS REHON 2025

	Subvention demandée	Avis Commission 17/02/25	Subvention votée
84^{ème} Section Médaille militaire Longwy/Lux	80 €	80€	80€
Donneurs de sang Longwy/Longuyon	160 €	160€	160€
C.L.C.V LONGWY	150€	150 €	150€
FNACA	200 €	200 €	200€
Croix Rouge Française	1 000 €	500 €	500€
A.D 54 Les Restos du coeur	300 €	300 €	300€
La Maison des savoir-faire	A notre convenance	200 €	200€
Radio ARIA	200 €	200 €	200€
APEL Les Récollets	200 €	100 €	100€
HAUCOURT de DANSE	200 €	200 €	200€
Concours National de la déportation		300 €	300€
PATRIMEMO	A notre convenance	200€	200€
OCTOBRE ROSE		500 €	500€
Urgence MAYOTTE 2025		200 €	200€
TOTAL		<u>3 290 €</u>	<u>3 290 €</u>

	Montant (vote commission 17/02/2025)	Montant total subventions votées
Total subventions Associations de REHON	70 600 €	70 600 €
Total Subventions Associations Hors REHON	3 290 €	3 290 €
TOTAL	73 890 €	73 890 €

*Il est proposé que la subvention de l'association « **CSP - Cercle Sportif Progrès** » soit versée en deux fois de la manière suivante :

- 10 000,00€ (dix mille euros) lors du vote de cette délibération
- 5 000,00€ (cinq mille euros) à la présentation du bilan intermédiaire après étude par la commission « Culture, Communication, Attractivité de la Cité et Vie Associative ».

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Patrimoine fête et Cérémonie » & « Culture, Communication, Attractivité de la Cité et Vie Associative » et « Sport et Développement économique » du 17 février 2025,

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Finances & Numérique » & « Travaux et Environnement, Patrimoine Immobilier, Sécurité et Citoyenneté » du 24 février 2025,

VU que les membres des associations sont décomptés du nombre de votants,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 abstention,
- 8 non-participations,

APPROUVE les différentes subventions accordées aux associations pour l'année 2025 hors CSP.

APPROUVE que la subvention de l'association « **CSP - Cercle Sportif Progrès** » soit versée en deux fois de la manière suivante :

- 10 000,00€ (dix mille euros) lors du vote de cette délibération
- 5 000,00€ (cinq mille euros) à la présentation du bilan intermédiaire après étude par la commission « Culture, Communication, Attractivité de la Cité et Vie Associative ».

Monsieur le Maire informe que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2025 à l'article 65748, fonction 024.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 7 avril 2025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE REHON, le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,
Jean-Pierre WEBER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

A 20 h 00, en Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de M. Jean-Pierre WEBER, Maire

Séance du : 7 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 01/04/2025

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, EXPOSTA Dominique, Adjoints,
Madame MAZZARINI Isabelle, Adjointe,
Monsieur LOUGHLIMI Abdelhafid, Conseiller Délégué,
Mesdames MORO Hélène, COLLIN Céline, Conseillères Déléguées,
Mesdames et Messieurs COLIN Edith, BOURDEAUX Isabelle, FUND Carine, BOBECZKO Adrien,
BELLION Marie-Christine, KATRAMIZ Aurore, AZEVEDO-JEUNESSE Judith, PRONESTI
Antoine, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle, MARTIN Eric, Conseillers Municipaux (19)

Absents excusés :

Madame DONATI Isabelle, Madame CLIN Sabrina, Monsieur AMICO Calogero, Madame BAUER
Jennifer, Monsieur PROENCA José, Madame THIEBAUX Christelle, Monsieur ACHOURI Jean-
Marc (7)

Procurations :

Madame DONATI Isabelle, pouvoir à Madame KATRAMIZ Aurore
Madame CLIN Sabrina, pouvoir à Monsieur EXPOSTA Dominique
Monsieur AMICO Calogéro, pouvoir à Monsieur HENRION Bernard
Madame BAUER Jennifer, pouvoir à Madame MAZZARINI Isabelle (4)

Madame MAZZARINI Isabelle a été élue secrétaire à l'unanimité des présents.

Monsieur LAMOUREC Frédéric a été désigné Auxiliaire

N° 07-03/2025 Objet : Subvention de fonctionnement au C.C.A.S de REHON – Année 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de REHON pour l'exercice 2025.

VU l'avis favorable de la commission conjointe « Travaux et Environnement, Patrimoine Immobilier, Sécurité et Citoyenneté » & « Finances & Numérique » du 24 février 2025,

VU la demande du Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de **15 000 €** (quinze mille euros) est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2025 du CCAS.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

19 voix « pour »,
4 voix « contre »,
0 abstention,

APPROUVE le versement d'une subvention de **15 000 €** (quinze mille euros) au C.C.A.S. de REHON.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 en section de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 657363 la fonction 020.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 07/04//025.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le sept avril deux mille vingt-cinq.



Le Maire,

Jean-Pierre WEBER